

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 06 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 29 novembre 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D572024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE
Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine –
M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe –
M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie –
Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – M. MURE Julien –
M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :
30/11/2024

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à
M. GAILLARD Bruno, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT
Ginette, M. NILLOON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : CONVENTION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES
ACCOTEMENTS DE LA RD 1079 ENTRE LA COMMUNE DE REPLONGES ET LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'AIN

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagements des accotements de l'entrée Est de l'agglomération de long de la RD 1079 jusqu'au giratoire des escargots, notre commune doit conventionner avec le Conseil Départemental de l'Ain, gestionnaire de la RD 1079.

- Cette convention aura pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagements relatifs à la requalification des accotements RD 1079 du PR 3+305 au PR 3+737,

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention relative à la requalification des accotements RD 1079 du PR 3+305 au PR 3+737 entre la commune et Conseil Départemental de l'Ain

- AUTORISE le Maire à cette convention avec le Conseil Départemental de l'Ain ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 09 décembre 2024

Le Maire de REPLONGES,



BERTRAND VERNOUX
Maire de Replonges
00-210103206-20241206-D572024-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024